

Gestion du Traitement des Déchets Médicaux

Manuel de l'opérateur

Utilisation de l'unité de traitement des déchets
(utilisant l'incinérateur DeMontfort)

Février 2005

Préparé par l'Organisation
Mondiale de la Santé,
Région de l'Afrique,
Harare, Zimbabwe,
avec l'assistance de
IT Power India Pvt Ltd.,
Pondichéry, Inde

Financé par PATH, Seattle,
Washington, USA



Manuel de l'opérateur

**Utilisation de l'unité de traitement des déchets
(utilisant l'incinérateur DeMontfort)**

Les documents sur l'*unité de traitement des déchets (utilisant l'incinérateur DeMontfort)* comprennent :

- Manuel de l'opérateur
- Directives pour la construction, l'utilisation, et l'entretien d'une unité de traitement des déchets
- Matériaux pour la présentation de la formation

Des copies de ces documents peuvent être obtenues de :

L'Organisation Mondiale de la Santé Afrique Harare,
Zimbabwe

Contacteur: Dr Mobido Dicko E-mail:
dickom@afro.who.int

Ces documents sont financés par PATH, Seattle, Washington, USA et préparés avec l'assistance de :
l'Organisation Mondiale de la Santé, Afrique, Harare, Zimbabwe; et IT Power India Pvt. Ltd., Pondichéry,
Inde

Imprimé en Février 2005

Contenus

1.	Introduction de l'unité de traitement des déchets	3
1.1.	<i>L'Unité de Traitement des Déchets et ses différents éléments</i>	2
1.2.	<i>Fonctionnement l'incinérateur DeMontfort</i>	3
2.	Sécurité.....	4
3.	Tâches et responsabilités de l'opérateur.....	4
4.	Réception des déchets médicaux à l'UTD.....	4
4.1.	<i>Lorsque l'opérateur est présent</i>	4
4.2.	<i>Déchets déposés en l'absence de l'opérateur à l'UTD</i>	5
5.	Conditions d'incinération des déchets:	5
6.	Préparation.....	6
7.	Démarrage.....	7
7.1.	<i>Allumage et préchauffage</i>	7
8.	Chargement et destruction des déchets médicaux.....	8
8.1.	<i>Proportions de déchets et de combustible d'un chargement</i>	8
8.2.	<i>Travail sans surveillance de la température</i>	8
8.3.	<i>Chargement</i>	9
8.4.	<i>Mélanges et proportions de déchets à charger</i>	9
9.	Fin de la combustion/refroidissement.....	10
9.1.	<i>Procédures</i>	10
9.2.	<i>Nettoyage - y compris l'enlèvement des cendres</i>	10
10.	Tenue des registres et compte-rendu	11
10.1.	<i>Compte-rendu des déchets déposés</i>	12
10.2.	<i>Compte-rendu des déchets détruits</i>	12
10.3.	<i>Compte-rendu de l'état des outils et de l'équipement, des problèmes rencontrés et de la défaillance de fonctionnement de l'UTD</i>	13
11.	Responsabilités de maintenance de l'opérateur	13
12.	Sécurité de l'UTD	14
	Annexe 1	15
	Annexe 2	16
	Annexe 3	17

Manuel de l'opérateur

Utilisation d'une unité de traitement des déchets (utilisant l'incinérateur DeMontfort)

1. INTRODUCTION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES DECHETS

Le **Manuel de l'opérateur** est un des trois documents qui fournit les directives d'utilisation de l'unité de traitement des déchets (UTD), pour l'élimination des déchets infectés, en provenance des centres de soins primaires. L'UTD utilise l'incinérateur à petite échelle DeMontfort.

Trois documents
d'explication, séparés, de
l'UTD Manuel de l'opérateur
Directives sur la
construction, l'utilisation, et
la combustion des déchets,
et les demandes l'entretien
d'une UTD;
et
Matériaux pour la
présentation de la formation.

Le *Manuel de l'opérateur* fournit des directives et des explications sur l'utilisation de l'UTD pour les opérateurs. Il décrit les éléments de l'UDT, les tâches et les décisions auxquelles l'opérateur devra faire face, les procédures de chargement et de compte- rendus. Il met l'accent sur l'importance des instructions à suivre, selon - les "Pratiques exemplaires", afin d'assurer la sécurité des opérateurs, du personnel et de l'entière communauté, et afin de réduire les émissions de l'incinérateur qui sont dangereuses pour l'environnement.

Les deux autres documents sont :

- 1) **Directives**, divisées en quatre chapitres :
 - ❑ **Chapitre I** donne une vue d'ensemble de l'UTD. Cette vue d'ensemble fournit des informations pour toute personne intéressée par le principe de fonctionnement de l'UTD, ainsi que les aspects qui y sont liés : écologiques, gestion et économiques.
 - ❑ **Chapitre II** couvre les caractéristiques techniques des éléments de l'UTD, la construction, les questions de contrôle de qualité et de conformité. Ce chapitre concerne les ingénieurs consultants, les maîtres d'oeuvre et les agents d'approvisionnement.

-
- ❑ **Chapitre III** adresse les questions de planification et de direction des stages de formation et comprenant un guide pour formateurs des opérateurs d'UTD.
 - ❑ Chapitre IV adresse les questions de planification de maintenance et de procédures, fournissant des informations aux gestionnaires du Ministère de la santé et aux entreprises d'entretien et à leur personnel.
- 2) **Matériaux pour la présentation de la formation**, nécessaires aux formateurs qui sont responsables de la formation des opérateurs d'UTD.

Avant de prendre connaissance des tâches et des responsabilités de l'opérateur, il est nécessaire de se familiariser avec l'UTD.

1.1. L'Unité de Traitement des Déchets et ses différents éléments

L'UTD a été conçue pour permettre aux opérateurs formés de travailler en toute sécurité et de traiter des déchets infectés. Elle est constituée de plusieurs éléments et à l'abri dans un bâtiment fermé. Ces éléments sont:

- Un **incinérateur DeMontfort**, pour brûler les déchets et réduire leur quantité. L'incinérateur détruit 6-7kg par heure, si utilisé correctement (c-à-d approximativement six boîtes de sécurité par heure).
- Un **réceptacle à cendres**, où les résidus de cendres, les pièces de verre et de métal - y compris les aiguilles - sont déposés en toute sécurité **après l'incinération**. Le réceptacle à cendres est assez grand pour contenir dix années de résidus d'incinération, sans être vidé. Les résidus d'une incinération pèsent, approximativement 0.5 kg. Un réceptacle de 3.25 mètres cubes contient les cendres de 300 boîtes de sécurité par mois, sur un an. Une trappe d'accès au réceptacle à cendres permet d'étaler, de temps en temps, les cendres entassées.
- Un **local à déchets** qui permet de stocker en toute sécurité les déchets à incinérer. Le local a la capacité de stocker au moins 200 boîtes de sécurité, si elles sont bien rangées.
- Un **local à combustible** pour stocker le combustible, tels que les déchets agricoles ou le bois, nécessaire pour préchauffer l'incinérateur. Le local à combustible est assez grand pour stocker du combustible pour cinq incinérations, aussi bien pour le préchauffage que pour le traitement des déchets médicaux.
- Une caisse de rangement, pour les outils, la tenue de sécurité et les registres.
- Une **clôture grillagée** avec une porte munie d'un verrou pour interdire l'accès aux enfants, aux personnes non autorisées, et empêcher les charognards et les oiseaux d'y pénétrer.
- Un **abri** offrant une protection contre le mauvais temps, particulièrement, contre la pluie par rapport à l'incinérateur, l'opérateur et les déchets qui, devraient être incinérés. L'abri protège aussi le combustible, les outils de l'opérateur, sa tenue de sécurité et les registres. L'abri supporte une cheminée de 4 mètres de haut.
- Une **trappe d'accès**, à travers la paroi métallique de l'UTD, permet de déposer les déchets, lorsque l'UTD est fermée et que l'opérateur est absent. Cette trappe ouvre directement **sur un dépôt sécurisé**, qui offre une zone protégée, où les boîtes de sécurité (et les conteneurs des coupe aiguilles) peuvent être temporairement déposées.

1.2. *Fonctionnement l'incinérateur DeMontfort*

L'incinérateur est constitué de briques réfractaires et d'éléments métalliques préfabriqués qui peuvent être fabriqués sur place ou importés. La structure est assemblée et construite sur place avec du ciment Portland ou du ciment réfractaire. Aucun outillage spécifique n'est nécessaire.

L'incinérateur dispose d'une chambre de combustion primaire et d'une chambre de combustion secondaire. La zone de combustion, de la chambre primaire, est accessible par une porte frontale. Cette porte laisse l'air rentrer, permet à l'opérateur d'allumer le feu et aussi de retirer les cendres. Les déchets médicaux sont évacués par une porte de déchargement qui se trouve au dessus de la chambre primaire. La chambre secondaire, inaccessible à l'opérateur, est séparée de la chambre primaire par une cloison de briques avec une ouverture vers le bas pour créer un appel d'air au cours de l'opération. La chambre secondaire bénéficie d'une ventilation supplémentaire, grâce à une petite ouverture qui se situe au bas de sa cloison arrière. L'air se mélange avec les gaz de combustion de la chambre primaire et provoque une combustion secondaire. Un contrôle automatique de ventilation, nécessaire au réglage de la chaleur et au temps de combustion, est situé dans la partie inférieure de la cheminée et il contrôle la combustion des gaz dans la cheminée. Un thermomètre installé dans le col de la cheminée indique le moment propice au chargement des déchets médicaux. Une cheminée de 4 m, montée au-dessus de la chambre de combustion secondaire, permet l'évacuation des gaz à l'air libre.

2. SECURITE

La sécurité de l'opérateur de l'UTD est assurée s'il suit les instructions mentionnées ci-dessous :

- 1) Porter la tenue de protection fournie à tous les opérateurs.
- 2) Se laver les mains régulièrement.
- 3) Etre vacciné contre le virus de l'hépatite B (HBV)
- 4) Passer des visites médicales régulièrement (tous les six mois).

Important :

Toujours porter une tenue de protection lors de la manipulation des déchets.

3. TACHES ET RESPONSABILITES DE L'OPERATEUR

- 1) Suivre les instructions données, dans ce *Manuel*, pour détruire les déchets médicaux déposés dans l'UTD.
- 2) Etablir un programme régulier concernant les opérations d'incinération des déchets.
- 3) Réduire les risques personnels, ainsi que ceux de tout le personnel de santé et de la communauté locale.
- 4) Rendre compte du travail effectué et des problèmes rencontrés à son superviseur.

4. RECEPTION DES DECHETS MEDICAUX A L'UTD

4.1. Lorsque l'opérateur est présent

Lorsque les déchets sont déposés à l'UTD, l'opérateur :

- 1) Recevra les déchets et enregistrera les détails nécessaires sur la **Fiche de dépôt de déchets** (Voir Annexe 1).
- 2) Vérifiera que tous les déchets reçus sont emballés correctement - ce qui signifie :
 - tranchants en boîtes de sécurité,
 - les autres déchets dans des sacs plastiques
 - aiguilles dans des conteneurs de coupe-aiguilles.
- 3) Si les déchets ne sont pas correctement emballés, il faut le signaler au superviseur. !



4.2. Déchets déposés en l'absence de l'opérateur à l'UTD

Si l'opérateur est absent, la personne livrant les déchets à l'UTD doit :



- 1) S'assurer que les boîtes de sécurité et les sacs plastiques sont correctement fermés.
- 2) Déposer les boîtes de sécurité et les sacs plastiques par la trappe d'accès, qui est signalée clairement et conçue pour cet usage. Les déchets déposés à cet endroit, tombent dans le dépôt sécurisé, qui est accessible, uniquement, au personnel autorisé.
- 3) Aux endroits où un coupe-aiguilles est employé, déposer les conteneurs d'aiguilles par la trappe d'accès qui est utilisée pour les boîtes de sécurité et les sacs plastiques.

Dès son retour, l'opérateur rangera les boîtes de sécurité ou les sacs plastiques contenant les déchets, qui ont été déposés par la trappe d'accès

du local à déchets. L'opérateur remplira aussi le *Compte-rendu du traitement des déchets* pour les nouveaux déchets déposés.

5. CONDITIONS D'INCINERATION DES DECHETS:

N'utiliser l'incinérateur pour brûler des déchets que si :

- 1) au moins six boîtes de sécurité de déchets sont stockées dans l'UTD pour traitement.
- 2) Le vent ne doit pas souffler en direction des centres de soins et des autres bâtiments, qui se trouvent à proximité de l'incinérateur, ou au dessus d'un champ cultivé.
- 3) Aucun groupe de passants ne doit être présent dans le voisinage immédiat.
- 4) Le vent ne doit pas souffler trop fort, afin de ne pas provoquer un incendie.
- 5) Les mesures de sécurité doivent être satisfaisantes (*selon les définitions ci-dessous*).
- 6) L'incinérateur doit fonctionner parfaitement (*selon les définitions ci-dessous*).

Pour que les mesures de sécurité soient considérées comme suffisantes, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les outils et les vêtements de sécurité sont à la disposition du personnel et en bon état.
- Un seau de sable se trouve près de l'UTD.
- Les outils nécessaires au bon fonctionnement de l'incinérateur sont à leur place.

Afin que l'incinérateur soit considéré en bon état de marche, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Les portes pour les cendres et pour le chargement doivent être fermées correctement et ne pas être cassées.
- Les câbles d'attache de la cheminée doivent être tendus et il ne doit y avoir aucun risque d'écroulement de la cheminée.
- Les parties métalliques (porte frontale de chargement, spigot, cheminée, etc) ne doivent être ni rouillées, ni en mauvais état.
- La maçonnerie ne doit pas être fissurée et dangereuse.

6. PREPARATION



Ne sortez pas les déchets des sacs ou des boîtes !

Important :

Ne pas trier, mélanger les déchets avant incinération. C'est dangereux. Une piqûre d'aiguille peut être fatale !

Avant de commencer :

- 1) S'assurer que plus de 10kg de combustible renouvelable (bois, écorces de coco ou autre combustibles de déchets agricoles) et 1 litre de kérosène soient disponibles dans l'UTD.
- 2) S'assurer que les déchets médicaux stockés dans l'UTD sont secs. S'ils sont humides, les mettre à sécher dans un endroit bien ventilé de l'UTD.
- 3) Tous les outils et l'équipement doivent être en parfait état (cf. Annexe 3).
- 4) Porter des tenues de protection (gants, lunettes, tabliers et masques).
- 5) Retirer les cendres de l'incinérateur et les mettre dans le réceptacle à cendres.
- 6) Nettoyer la zone autour de l'UTD.
- 7) Peser les déchets médicaux avant d'être incinérés et compter le nombre de boîtes et/ou de paquets. Enregistrer ces quantités sur la **Fiche de dépôt de déchets** (cf. Annexe 2).

7. DEMARRAGE

7.1. Allumage et préchauffage



Important : Ne pas essayer de brûler des déchets médicaux humides dans l'incinérateur.



L'allumage et le préchauffage prendront 20-30 minutes.

Pour allumer l'incinérateur et parvenir à la température nécessaire au chargement de déchets médicaux, suivre la procédure indiquée ci-dessous.

- 1) Ouvrir la porte de cendres complètement et garder la porte de chargement fermé.
- 2) Mettre le papier, le petit bois (approximativement 1.5 kg) ou tout autre matériau inflammable (non- polluant) sur la grille. Si nécessaire, verser une petite quantité de kérosène ou de gasoil sur les matériaux.
- 3) Allumer le feu par la porte de cendre. Utiliser une bande de papier enflammée plutôt qu'une allumette ou un briquet. Détourner les yeux de la grille au moment de l'allumage au cas où un produit explosif ou un gaz volatile se trouverait dans la chambre de combustion primaire.
- 4) Une fois que le feu a pris (environ 5 minutes), y ajouter, approximativement, 1-2 kg de matériau combustible (pas de déchets médicaux) par la porte de cendre.
- 5) Surveiller le thermomètre sur la cheminée jusqu'à ce que la température se stabilise (environ 5 minutes).
- 6) Rajouter du combustible dans le feu (environ 2 kg).
- 7) Répéter la procédure jusqu'à ce que le thermomètre indique une température d'au moins 600° C et fermer la porte de cendre.

8. CHARGEMENT ET DESTRUCTION DES DECHETS MEDICAUX

Important :

Ne pas ouvrir et/ou trier les déchets dans des sacs séparés et des boîtes de sécurité.

Charger selon les instructions données dans ce manuel, afin de réduire les émanations de fumée et les émissions de gaz toxiques.

- 1) Avant de charger les paquets qui devront être brûlés, stocker les dans le local conçu à cet effet.
- 2) Charger les boîtes de sécurité et les sacs plastiques qui devront être brûlés, par la porte de chargement sur le haut de l'incinérateur.
- 3) Si les conteneurs des coupe-aiguilles sont jetables les déposer dans le déversoir à aiguilles; si les conteneurs des coupe-aiguilles ne sont pas jetables, vider les aiguilles dans le déversoir à aiguilles et sauvegarder les conteneurs pour réutilisation.

8.1. Proportions de déchets et de combustible d'un chargement

Les "proportions de chargement" sont primordiales pour réduire les émanations. Le chargement offrant la plus propre des combustions, s'obtient en enfournant une boîte de sécurité toutes les dix minutes environ. Mais ces proportions sont difficiles à respecter précisément, car le niveau de remplissage des boîtes de sécurité varie. Les meilleures "proportions de chargement" sont indiquées par l'observation de l'indicateur de température.

8.2. Travail sans surveillance de la température

Certains incinérateurs ne sont pas équipés de thermomètre et l'opérateur doit donc estimer la température de façon empirique. Les opérateurs inexpérimentés ne devraient pas avoir la responsabilité d'incinérateurs ne disposant pas de thermomètre.

La couleur de la fumée qu'on peut observer par la bouche d'air secondaire dans la cheminée constitue un excellent indice visuel.

Indice visuel pour évaluer la température:

- Si l'on peut observer par l'orifice d'aération secondaire une flamme intense c'est que la température doit être de plus de 600°C..
 - Si la fumée est dense, blanche, grise ou noire cela signifie que la combustion est mauvaise et que la température est soit au-dessous ou soit au-delà de ce qu'il convient..
 - Quand les températures sont trop élevées la cheminée rougeoie..
-

8.3. Chargement



Ne pas charger des déchets médicaux si la température est inférieure à 600°C ou supérieure à 900°C.

- 1) Ne charger que des déchets qui ont été pesés et enregistrés dans le registre de l'opérateur
- 2) Charger par la porte de chargement sur le dessus et pas par la porte de cendres qui se trouve devant.
- 3) Ouvrir la porte de chargement juste avant de déposer les déchets médicaux et la refermer immédiatement après, afin d'éviter d'être exposé aux gaz toxiques.
- 4) Charger les *boîtes de sécurité* uniquement lorsque la température est supérieure à 600°C, mais inférieure à 900°C.
- 5) Charger les *sacs de déchets* uniquement lorsque la température est supérieure à 700°C.
- 6) Si la température tombe en dessous de 600°C, ne mettre que du combustible (bois, écorces de coco, etc.) et pas de déchets médicaux.

8.4. Mélanges et proportions de déchets à charger

- 1) Ne pas charger des boîtes de sécurité ou des sacs de déchets trop humides. Les mettre à sécher dans un endroit sec, chaud et bien ventilé (ex. sur la dalle en béton près du haut de l'incinérateur).
- 2) Les combustibles très producteurs de chaleur (par ex. plastiques, cartes, papiers et tissus secs) permettent de maintenir une bonne température, afin de brûler les sacs de déchets hospitaliers.

Important : Il ne faut pas regarder directement dans l'incinérateur au cours de l'opération. Les flacons en verre (mis souvent dans des conteneurs à déchets) explosent, quand ils sont exposés à une température extrême

Ne pas brûler les plastiques en PVC. Ils dégagent des émissions toxiques pour l'environnement.

- 3) Faire brûler un mélange de boîtes de sécurité et de sacs de déchets non-tranchants, lorsque vous disposez de ces deux types de déchets. (trier et étiqueter les déchets dans des sacs séparés sur le lieu où ils sont produits).
- 4) En règle générale : brûler les boîtes de sécurité, afin d'*augmenter la température* dans l'incinérateur, et les sacs des autres déchets, afin de *réduire la température* dans l'incinérateur.

9. FIN DE LA COMBUSTION/ REFROIDISSEMENT



Lorsque tous les déchets hospitaliers ont été brûlés et que la température indiquée descend au-dessous de 600 °C, passer à l'étape de "*Fin de la combustion/ refroidissement*".

Une fois les déchets brûlés, le feu met un certain temps à mourir et les braises à refroidir. Ce qui permet au 'carbone fixe' qui se trouve dans le lit de déchets de brûler, de réduire les émanations toxiques et de garantir que tous les déchets soient totalement détruits

9.1. Procédures

- 1) Ajouter 1-2 kg de combustible (bois, écorces de coco ou autres combustibles de déchets agricoles), lorsque la température tombe en dessous de 600°C.
- 2) Ne pas quitter l'UTD jusqu'à ce que la température tombe en dessous de 400°C (s'il n'y a pas de thermomètre, attendre que le feu soit réduit à un lit de braises), afin d'éviter un accident.
- 3) Attendre que l'incinérateur refroidisse au moins pendant trois heures avant de retirer les cendres.

9.2. Nettoyage - y compris l'enlèvement des cendres.

A la fin de la combustion, il reste des résidus. Ces résidus sont un mélange des cendres des combustibles brûlés au cours du préchauffage de l'incinérateur, des cendres de boîtes de sécurité de seringues et de matériaux ininflammables comme des aiguilles, des scalpels, etc. et le verre de flacons. Il est important d'éliminer soigneusement tous ces résidus, car ils sont toxiques et peuvent contenir des objets tranchants.

Si le chargement de déchets hospitaliers a été incinéré conformément aux "pratiques exemplaires", les aiguilles sont stérilisées et cuites. Ainsi, il n'y a plus de risque d'infection provenant de piqûre d'aiguille. Suivre les instructions ci-dessous



Important: la cendre est contaminée. Il faut toujours porter des gants et un masque de protection pour vider les cendres

- 1) Toujours porter des gants et un masque de protection pour retirer les cendres.
 - 2) Ne pas manipuler les cendres ou d'autres résidus solides les mains nues. Toujours porter une tenue de protection y compris des gants. Utiliser le râteau, fourni avec le kit à outils de l'UTD, pour ratisser les cendres et les autres déchets non-combustibles directement dans le réceptacle à cendres.
 - 3) Si l'incinérateur fonctionne tous les jours, retirer les cendres et les autres déchets non-combustibles le jour suivant, avant une nouvelle mise en route de l'incinérateur.
 - 4) Si l'incinérateur ne fonctionne pas tous les jours, retirer les cendres le jour même, après quelques heures ou le matin suivant. Ne pas laisser des cendres dans l'incinérateur pendant une longue période.
 - 5) Balayer avec soins la zone autour de l'incinérateur, afin de s'assurer que toutes les aiguilles ou déchets non-combustibles sont dans le réceptacle à cendres.
 - 6) Ne pas oublier de remettre le couvercle de l'orifice en place pour éviter tout accident.
- 7) Deux trappes supplémentaires sont placées dans les dalles de béton de chaque côté de l'incinérateur, niveau du sol. Les ouvrir de temps en temps et répartir les cendres régulièrement, dans le réceptacle.

10. TENUE DES REGISTRES ET COMPTE-RENDU

Les activités de l'UTD sont enregistrées sur trois formulaires différents :

- 1) Le **Compte-rendu du traitement des déchets** indique la quantité et le type de déchets déposés à l'UTD, lorsque l'opérateur est présent et fournit un compte-rendu mensuel des déchets devant être brûlés (cf. *Tableau 1 et Annexe 1*).
- 2) Le **Compte-rendu du traitement des déchets** indique la quantité de déchets détruits à chaque incinération (cf. *Tableau 2 et Annexe 2*).
- 3) La Fiche d'outils et d'équipement donne la liste des équipements disponibles et de leur état, ainsi que des problèmes et des défaillances rencontrés avec les éléments de l'UTD. (cf. *Annexe 3 pour un exemple de ce formulaire*)

L'opérateur est responsable de la conservation des rapports, selon les conditions suivantes :

- 1) Soumettre, chaque mois, les rapports au superviseur de gestion des déchets.
- 2) Garder une copie de tous les rapports à l'UTD. Ces rapports doivent être toujours disponibles en cas d'inspection du site.
- 3) Préparer des rapports mensuel/trimestriel de l'activité de la gestion des déchets, en se basant sur les informations des rapports journaliers.

10.1. *Compte-rendu des déchets déposés*

L'intérêt du *Compte-rendu du traitement des déchets* est de garder une trace des quantités et de la provenance des déchets déposés. Ce rapport ne procure pas une information complète, puisque les déchets déposés en l'absence de l'opérateur n'y figurent pas.

Tableau 1 indique comment le formulaire doit être rempli

- 1) Remplir le *Compte-rendu des déchets déposés* pour chaque livraison de déchets déposés à l'UTD.
- 2) Obtenir pour le rapport la signature de la personne qui dépose les déchets.

Tableau 1 : Modèle de rapport de dépôt de déchets						
Centre de soins : <i>PMS</i>			Mois/Année : <i>septembre 2004</i>			
Type d'incinérateur : <i>à petite échelle</i>			Nom de l'opérateur de l'incinérateur : <i>Raja</i>			
			<i>incinérateur DeMontfort</i>			
Jour du mois	Déchets déposés		Provenance des déchets		Nom de la personne qui dépose les déchets	Signature de la personne qui dépose les déchets
	Tranchants (kg)	Autre (kg)	Moyens de transport à l'UTD	Service ou Lieu		
<i>04/10/43</i>	<i>3</i>	<i>1.5</i>	<i>Bicyclette</i>	<i>Timbuctou</i>	<i>Ghandi</i>	<i>ttt</i>
<i>17/4/0421</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>Aucun</i>	<i>EPD pièce yoti</i>	<i>Jyoti</i>	<i>ttt</i>

10.2. *Compte-rendu des déchets détruits*

- 1) Remplir ce rapport pour chaque incinération.
- 2) Signer en dernière colonne **pour chaque entrée**.

Tableau 2 indique comment remplir le *Compte-rendu du traitement des déchets*

Tableau 2: Modèle de Compte redue du traitement des déchets						
Centre de soins : <i>Pandichéry</i>				Mois/Année : <i>janvier 04</i>		
Type d'incinérateur : <i>DeMontfort Mark 8 A</i>				Nom de l'opérateur de l'incinérateur: <i>Raja</i>		
Jour du mois	Déchets incinérés		Combustible annexe		Temps passé à l'UTD	Signature de l'opérateur
	Tranchants (kg)	Autre (kg)	Type	kg/litres		
<i>1</i>	<i>2,5</i>	<i>0,5</i>	<i>Bois</i>	<i>12 Kg</i>	<i>4</i>	<i>Raja</i>

10.3. *Compte-rendu de l'état des outils et de l'équipement, des problèmes rencontrés et de la défaillance de fonctionnement de l'UTD*

- 1) Remplir le *Compte-rendu de l'état des outils et de l'équipement, des problèmes rencontrés et de la défaillance de fonctionnement de l'UTD*, chaque mois.
- 2) Inclure dans ce rapport une note en cas d'absence de fournitures de base (ex. combustible, savon, etc.). Soumettre les demandes d'approvisionnement de ces articles, selon les procédures de fonctionnement en cours dans le centre de soins primaires.
- 3) Soumettre le *Compte-rendu de l'état des outils et de l'équipement*, à chaque fin de mois au superviseur de gestion des déchets.

Le *Compte-rendu de l'état des outils et de l'équipement, des problèmes rencontrés et les documents sur la défaillance de fonctionnement de l'UTD* :

- la présence/l'absence et l'état des outils, de l'équipement et de la tenue de protection,
- des problèmes de casse ou autres de l'UTD,
- le tri des déchets incorrect, et
- les pratiques inexactes de gestion des déchets déposés.

11. RESPONSABILITES DE MAINTENANCE DE L'OPERATEUR

- 1) Entretien de l'UTD
 - Gardez la zone autour de l'UTD propre ; ne laissez pas l'endroit d'être sali
 - Ranger les boîtes de sécurité et autres déchets médicaux correctement dans le local à déchets de l'UTD.
 - Stocker les stocks de combustible dans le local imparti de l'UTD.
 - Garder les dalles de béton, situées de chaque de l'incinérateur, propres ne pas les utiliser comme zones de stockage permanent. L'espace sur les dalles de béton, en haut de l'incinérateur, peut, cependant, être utilisé, temporairement, pour faire sécher les déchets avant qu'ils soient brûlés.
 - Garder les outils, les registres, ainsi que la tenue de protection dans la caisse de rangement prévue à cet effet dans l'UTD.
- 2) Manipulez les outils et les tenues de protection avec soins et veillez à les garder propres
- 3) Signaler, immédiatement, au superviseur de gestion des déchets, toute dégradation de l'UTD nuisant à son bon fonctionnement.
- 4) Effectuer les réparations simples mais éviter les solutions de fortune.
- 5) Compléter et soumettre systématiquement les 3 types de rapports mensuels.

12. SECURITE DE L'UTD

L'opérateur sera tenu responsable en cas d'accident.

- 1) Toujours garder l'UTD fermée à clé.
- 2) Ne pas permettre aux personnes non autorisées de pénétrer dans l'UTD lors des incinérations
- 3) S'assurer que le superviseur de gestion des déchets possède une clé de l'UTD.
- 4) Signaler sans attendre tout acte de vandalisme, vol, effraction, au superviseur de gestion des déchets.

ANNEXE 3

Fiche d'outils et d'équipement pour opérateur d'UTD

Centre de soins	Mois :		
Type d'incinérateur :	Nom de l'opérateur de l'incinérateur		
Outils et équipement			
Catégorie	Article	Disponibl	Condition
Outils	Brosse à ongles/pelle à poussière		
	Balai rigide		
	Râteau à cendres		
	Pelle		
	Brosse et fil à ramoner		
Sécurité	Sceau à sable		
	Gants ignifugés		
	Lunettes de protection/Masque		
	Tablier ou tenue adaptée couvrant totalement le haut du corps et les		
	Serrure pour la porte de l'UTD		
	Trousse de premiers soins		
Rapports	Balance		
	Rapports de l'UTD pour les		
Problèmes :			
Emballage ou tri des déchets déposés			
Combustible et produits inflammables pour le			
Autres			
Anomalies de l'Unité DeMontfort de Traitement des Déchets			
Date	Description	Statut actuel	
